

En exercice : 12
Présents : 12

Date de convocation : 17 Novembre 2025
Date d'affichage : 17 Novembre 2025

Absents représentés : 0
Absents non représentés : 0
Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 Novembre 2025

Délibération N° 2025 / 49 – Achat de mobilier équipement cuisine du Centre Socio Culturel

Le vingt-quatre novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire.

Présents :

Evelyne BEMUS, Thierry BOUET, Fabien CHAUSSE, Sandra CROIX, Pierre FABRE, Bruno LEPINAT, Antoine MANET, Caroline MENIER, Gérard RIPARD, Cindy RONDET, Evelyne THOMAS, Sandra URBAIN – MERCIER

Secrétaire de séance : Sandra URBAIN – MERCIER

Le conseil municipal, après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, retient la proposition de L'EURL AB CLIMATISATION – 18000 BOURGES, relative à l'équipement de la cuisine et de l'office bar du centre socio culturel comprenant :

- **Partie Office Bar**
 - 1 table du chef : 654.00 € TTC
 - 1 douche vaisselle : 267.60 TTC
 - 1 Armoire positive : 1 128.00 € TTC
 - 1 Table roulette : 1 080.00 € TTC
- **Partie Cuisine**
 - Lave vaisselle : 3 978.00 € TTC
 - 1 table du chef : 654.00 € TTC
 - 1 Douche vaisselle : 267.60 € TTC
 - 1 Table inox adossée sur roues : 825.60 € TTC
- **Prestations et produits :**
 - Produits : 134.40 € TTC
 - Livraison, pose et installation : 1 152.00 e TTC

Soit une somme totale de 10 141.20 € TTC.



La Secrétaire,
Sandra URBAIN - MERCIER



Le Maire,
Fabien CHAUSSE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :
<https://www.mairie-moulins-sur-vevre.fr>

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le **28/11/2025**
Publication du **28/11/2025** sur le site internet
<https://www.mairie-moulins-sur-vevre.fr>

En exercice : 12
Présents : 12

Date de convocation : 17 Novembre 2025
Date d'affichage : 17 Novembre 2025

Absents représentés : 0
Absents non représentés : 0
Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 Novembre 2025

Délibération N° 2025 / 50 – Achat de chaises pour le Centre Socio Culturel

Le vingt-quatre novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire.

Présents :

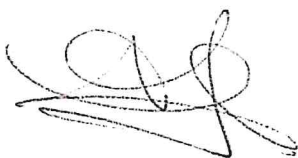
Evelyne BEMUS, Thierry BOUET, Fabien CHAUSSE, Sandra CROIX, Pierre FABRE, Bruno LEPINAT, Antoine MANET, Caroline MENIER, Gérard RIPARD, Cindy RONDET, Evelyne THOMAS, Sandra URBAIN – MERCIER

Secrétaire de séance : Sandra URBAIN – MERCIER

Le conseil municipal, après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, retient la proposition COFRADIS COLLECTIVITES, relative à La fourniture de 125 chaises et un chariot de déplacement :

- **Chaises modèle HELENA couleur beige**
 - 125 chaises : 3 388.50 € TTC
- **Chariot**
 - 1 chariot de déplacement : 94.80 € TTC
- **Eco Contribution**
 - Eco contribution : 61.50 € TTC

Soit une somme totale de 3 544.80 € TTC.



La Secrétaire,
Sandra URBAIN - MERCIER



Le Maire,
Fabien CHAUSSE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le **28/11/2025**
Publication du **28/11/2025** sur le site internet
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

En exercice : 12
Présents : 12

Date de convocation : 17 Novembre 2025
Date d'affichage : 17 Novembre 2025

Absents représentés : 0
Absents non représentés : 0
Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 Novembre 2025

Délibération N° 2025 / 51 – Révision du loyer du logement conventionné

Le vingt-quatre novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire.

Présents :

Evelyne BEMUS, Thierry BOUET, Fabien CHAUSSE, Sandra CROIX, Pierre FABRE, Bruno LEPINAT, Antoine MANET, Caroline MENIER, Gérard RIPARD, Cindy RONDET, Evelyne THOMAS, Sandra URBAIN – MERCIER

Secrétaire de séance : Sandra URBAIN – MERCIER

Le Maire rappelle que le loyer du logement conventionné N° 846 / 349 sis 12 Rue de l'Eglise reste encadré (prix déterminé x par la surface utile).

En 2024, le loyer appliqué par rapport à l'IRL était de 297.77 €, dépassant le loyer maximal autorisé de 285.31 €, nécessitant le remboursement du trop-perçu et la modification du montant du loyer à 285.31 €.

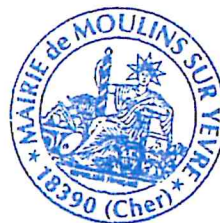
Le conseil municipal, après avoir délibéré, conformément à l'article L. 353-9-2 du Code de la construction et de l'habitation, décide, d'appliquer à partir de janvier 2026, l'IRL du 2^{ème} trimestre de l'année N-1 si le nouveau loyer ne dépasse pas le loyer maximum autorisé.

Pour l'année 2026, le montant du loyer sera revalorisé avec l'IRL du 2^{ème} trimestre 2025, qui prévoit une augmentation de 1.04 %, soit 288.28 € mensuel, inférieur au loyer maximum autorisé.

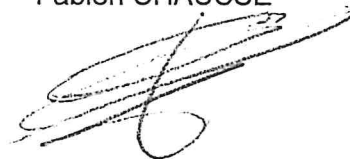
Depuis 2010, les loyers maximaux sont automatiquement révisés, chaque année au 1er janvier (article L. 353-9-2 du CCH), en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) du deuxième trimestre de l'année précédente



La Secrétaire,
Sandra URBAIN - MERCIER



Le Maire,
Fabien CHAUSSE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le **28/11/2025**
Publication du **28/11/2025** sur le site internet
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

En exercice : 12
Présents : 12

Date de convocation : 17 Novembre 2025
Date d'affichage : 17 Novembre 2025

Absents représentés : 0
Absents non représentés : 0
Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 Novembre 2025

Délibération N° 2025 / 52 – Plan Communal de Sauvegarde

Le vingt-quatre novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire.

Présents :

Evelyne BEMUS, Thierry BOUET, Fabien CHAUSSE, Sandra CROIX, Pierre FABRE, Bruno LEPINAT, Antoine MANET, Caroline MENIER, Gérard RIPARD, Cindy RONDET, Evelyne THOMAS, Sandra URBAIN – MERCIER

Secrétaire de séance désignée : Sandra URBAIN – MERCIER

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Antoine MANET, maire-adjoint, qui a élaboré le projet de PCS et soumet au Conseil Municipal les divers documents relatifs à l'information des risques majeurs (DICRIM) et présente l'organisation du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) de la commune.

Ce Plan Communal de Sauvegarde a pour objectifs de :

- Doter la commune d'un outil opérationnel de gestion des risques majeurs,
- d'identifier les risques majeurs,
- d'acter des organisations à mettre en œuvre afin d'assurer la protection des biens et personnes

Le conseil municipal est appelé à se prononcer pour valider les principes de fonctionnement de ce PCS.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-4 et L.2215-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L731-3 et L.742-1,

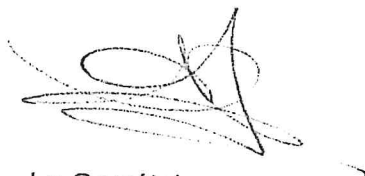
Vu le décret N°2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions des livres III,VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure,

Considérant que la commune de Moulins sur Yèvre est exposée à plusieurs risques naturels, sanitaires et technologiques,

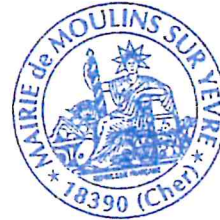
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le Plan Communal de Sauvegarde tel que présenté,
- charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté portant création du PCS et de le transmettre aux différents services et Préfecture,

- dit que le Plan Communal de sauvegarde fera l'objet de mises à jour nécessaires à sa bonne application,
- dit que sera mis à la disposition du public, le DICRIM qui fera l'objet d'une communication adaptée.



La Secrétaire,
Sandra URBAIN - MERCIER



Le Maire,
Fabien CHAUSSE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le **28/11/2025**
Publication du **28/11/2025** sur le site internet
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>